

PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

PREFECTURE DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LEGALITÉ
Bureau des Affaires Juridiques
et du Droit de l'Environnement

Digne-les-Bains, le 25 juillet 2018

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Portant sur la demande de permis de construire
PC n° 00412617S0001 préalable à la construction d'une centrale photovoltaïque
au lieu dit «Côte-Belle» sur le territoire de la commune de Montclar
présentée par la SAS PARC SOLAIRE DE MONTCLAR-VOLTALIA**

Par arrêté préfectoral n° 2018-204-024 du 23 juillet 2018, une enquête publique, préalable à la demande de permis de construire pour la construction d'une centrale solaire photovoltaïque au lieu dit «Côte-Belle » sur la commune de Montclar, a été prescrite du **lundi 10 septembre au mercredi 10 octobre 2018**.

La centrale aura une superficie de 4,27 ha, et sera implantée sur la parcelle C293. La puissance installée du parc sera de 65,7 Mégawatts-crêtes. Le projet comporte 3 onduleurs et trois postes de transformation d'une puissance de 800 kw, la puissance nominale totale sera de 2400 kw, représentant une surface de plancher cumulée de 97,2 m²

Un dossier complet comprenant notamment une étude d'impact (consultable sur le site internet de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence à l'adresse : www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr, onglet publications/enquêtes publiques/commune de Montclar ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie de Montclar afin que chacun puisse :

- en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture au public de la mairie précitée (sauf les jours fériés),
- consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet, ou les adresser par écrit à Madame la commissaire enquêteur, à la mairie de Montclar ou encore à l'adresse suivante pref-environnement@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Les jours et heures d'ouverture au public de la mairie sont les suivants :

- du lundi au vendredi de 9h à 12h.

Par ailleurs, un accès gratuit au dossier est disponible sur un poste informatique ouvert au public à l'accueil de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence.

L'autorité responsable du projet est la société SAS PARC SOLAIRE DE MONTCLAR-VOLTALIA représentée par Monsieur Patrick DELBOS sise au 1330 rue Jean-René Guilibert Gauthier de la Lauzière-Europarc Pichaury-13856 AIX-EN-PROVENCE. Des informations complémentaires sur le dossier peuvent être demandées auprès d'Albin GARRIGUE au 04.42.53.53.80.

Madame BOUSQUET, désignée par le tribunal administratif de Marseille, siégera à la mairie de Montclar où toutes les observations pourront lui être adressées :

- le lundi 10 septembre 2018 de 9h à 12h,
- le mardi 25 septembre 2018 de 9h à 12h,
- le jeudi 4 octobre 2018 de 9h à 12h,
- le mercredi 10 octobre 2018 de 9h à 12h.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de Montclar ainsi qu'à la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence.

Par ailleurs, toute personne qui en exprimera le souhait pourra, après la clôture de l'enquête, demander communication des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence.

A l'issue de l'enquête publique, la décision pouvant être adoptée par le préfet des Alpes-de-Haute-Provence sera :

- un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescriptions,
- un arrêté refusant le permis de construire,
- un arrêté portant sursis à statuer ou un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R423-32 du code de l'urbanisme.